angers loire métropole
communauté d'agglomération

EAU ET ASSAINISSEMENT

BP 80011
49020 ANGERS cedex 02

Siret eau : 244 900 015 0045
Siret assainissement : 244 900 015 00029

Agence clientèle
83 rue du Mail - Angers
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Fermeture le dernier jeudi du mois de 12h à 14h

02 41 05 51 15
Urgences
eau 02 41 05 50 50
assainissement 02 41 05 51 51

1 Trésorerie Angers Municipale
123654G CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

M. Frédéric
5 RUE
49124 ST BARTHELEMY D ANJOU

Coordonnées et adresse du payeur (contacter le service en cas de modification).

La référence à rappeler pour identifier cette facture en particulier.

REFERENCES A RAPPELER

Facture : 175301610437 **Code recette : EP**
Exercice : 2016 **Rôle : 128**

Paiement en ligne http://atout.angers.fr/tipieau

Site : 12365 5 . RUE

49124 ST BARTHELEMY D ANJOU
Client : 1753(M.

Les 2 principales références utiles à rappeler à nos agents pour vous identifier (client) et identifier l'endroit desservi (site).

Facture

Du 5 mai 2016

Présentation simplifiée de votre facture (voir détail au verso)

Consommation facturée 63 m3

Période de consommation concernée par la facture.

Période du 06/11/2015 au 05/04/2016

Montant TVA en euros 14,56

Montant TTC de la facture en Euros 205,25

Le montant de cette facture sera prélevé le : 06/06/2016

La nouvelle version du règlement de service pour la fourniture d'eau potable, applicable depuis le 01/12/2015, est consultable sur le site internet d'ALM, à l'agence clientèle, et communicable sur demande par voie postale.

Prochain relevé prévu dans la période du 03/04/2017 au 18/04/2017

Prochaine facture éditée dans la période du 07/11/2016 au 22/11/2016

Consommation de référence pour une période de 6 mois 52 m3

ALMEF401 1512

ATTENTION AUX FUITES : contrôlez régulièrement votre compteur. Il ne doit pas tourner en l'absence de débits volontaires.
Assainissement : l'entretien régulier de votre siphon disconnecteur en limite de propriété vous évite des factures de débouchage

TVA intracommunautaire : EAU : FR1Y244900015 ASS : FR2L244900015

Partie à détacher suivant les pointillés

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent avis de sommes à payer (article L 1617-5 du Code général des

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

Prélèvement SEPA: vous n'avez rien à envoyer

Référence Unique du Mandat : ++FR28CEA157422M00000010988
ICS : FR28CEA157422
Référence : 1753016104373 Montant : **205,25 €**
Créancier : ANGERS LOIRE METROPOLE

Vous pouvez effectuer le paiement de cette facture à l'aide du coupon TIP SEPA à découper et à transmettre au centre d'encaissement du Trésor Public de Rennes (voir tous les modes de paiement au verso).

nature de la créance.

vé d'identité bancaire.

IBAN : FR7630003000860005085
Titulaire compte : M.

DETAIL DE LA FACTURE

Consommations de la facture courante

Point de comptage	Compteur N°	Date	Index	Volume	Type d'Index
123654G	11KA059716	05/11/2015	399		Reel
123654G	11KA059716	05/04/2016	462	63	Reel
Volume facturé				63	

		Quantité	P.U HT	TOTAL	Taux TVA
Production et Distribution de l'eau potable					
Eau	du 06/11/2015 au 31/03/2016	61 m3	1,050000	64,05	5,50
Eau	du 01/04/2016 au 05/04/2016	2 m3	1,070000	2,14	5,50
Partie fixe branchement	du 06/11/2015 au 31/03/2016	147 jours	0,101370	14,90	5,50
Partie fixe branchement	du 01/04/2016 au 05/04/2016	5 jours	0,101920	0,51	5,50
Collecte et traitement des eaux usées					
Assainissement	du 06/11/2015 au 31/03/2016	61 M3	1,250000	76,25	10,00
Assainissement	du 01/04/2016 au 05/04/2016	2 M3	1,300000	2,60	10,00
Contributions aux organismes publics					
Redevance Modernisation réseaux de collecte	du 06/11/2015 au 05/04/2016	63 M3	0,180000	11,34	10,00
Redevance pour la pollution domestique	du 06/11/2015 au 05/04/2016	63 M3	0,300000	18,90	5,50

Détail de votre facture : entre l'avant dernière relève du 05/11/2015 (index à 399) et la dernière relève du 05/04/2016 (index à 462) : 63 m3 ont été consommés. Le volume facturé est donc 63. Lorsque nous estimons votre facture, nous le précisons dans la colonne « type d'index ».

Contributions aux organismes publics : cela correspond aux 2 redevances reversées à l'Agence de l'Eau. Leur tarif est modifié le 1er janvier de chaque année.

Production et Distribution de l'eau potable et Collecte et traitement des eaux usées : le volume de 63 m3 est proratisé par rapport au changement de tarif qui intervient le 1er avril de chaque année.

Angers Loire Metropole finance des actions de coopérations internationales et de solidarité en faveur de la ville de Bamako au Mali à la hauteur de 0,50 % des recettes d'eau portable et contribue pour 0,25% des mêmes recettes au Fonds Solidarités Logement prévu pour l'énergie et l'eau.

Facture établie selon tarifs fixés par délibération du conseil communautaire en vigueur. Extrait de titre exécutoire en application de l'article L 252 du livre de procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par le décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics locaux.

MONTANTS H.T.	Taux TVA	MONTANTS T.V.A.	MONTANTS T.T.C.
100,50	5,50	5,54	106,04
90,19	10,00	9,02	99,21
MONTANT TOTAL T.T.C. DE LA FACTURE :			205,25

Par Internet : http://atout.angers.fr/tipieau

Par TIP : Datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention "joignez un RIB" figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez un RIB, RIP ou RICE sans l'agrafer ni le coller. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Ne joignez aucun courrier au TIP.

Par chèque : établi à l'ordre du TRESOR PUBLIC et à adresser, accompagné du volet TIP non signé.Envoyez votre règlement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigeur, à l'adresse figurant sur le TIP

En espèces (montant limité à 300 euros) : aux guichets de la Trésorerie Principale d'Angers Municipale, Hotel de Ville d'Angers, muni de votre facture complète. Bureaux ouverts de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 les lundi et mardi, de 9h00 à 12h30 les mercredi et vendredi, de 10h00 à 12h30 et 14h00 à 16h00 le jeudi. Tél : 02 41 05 47 00